

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-653

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2019-653

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Estuaire de la Gironde - Gestion de crise et système d'alerte - Demande de financement - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015-330 du 29 mai 2015, vous avez adopté le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016-2022 qui vise notamment à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, à améliorer la connaissance et la culture du risque, et à préparer et gérer la crise.

Pour optimiser la réponse collective apportée en cas d'évènements majeurs, Bordeaux Métropole souhaite améliorer la gestion de crise en accompagnant les communes pour l'élaboration et la mise à jour de leurs Plans communaux de sauvegarde (PCS), en améliorant le système de gestion de crise et d'alerte au moyen d'outils cartographiques et de communication performants et en structurant son intervention lors de l'évènement.

Le projet sera mis en œuvre au travers des deux actions suivantes :

- aide à l'élaboration et à l'harmonisation des Plans communaux de sauvegarde (PCS) : l'objectif est d'améliorer le nombre de collectivités disposant d'un dispositif PCS et développer des outils d'aide à la décision en gestion de crise. Il est en effet nécessaire de concourir à l'harmonisation de la qualité des PCS ainsi qu'à leur mise à jour. Il s'agit là d'une étape essentielle pour penser la mutualisation des moyens et structurer la réponse métropolitaine de crise à travers notamment une bonne articulation entre les postes de commandement communaux et la Cellule métropolitaine de crise (CMC),
- amélioration et déploiement du système de gestion de crise et d'alerte sur Bordeaux Métropole : l'objectif est d'anticiper les différents scénarios d'inondation pour déployer l'alerte et la gestion de crise à l'échelle intercommunale et améliorer la transmission de l'information en cas de crise et sa lisibilité pour les communes.

Ce projet est éligible à un financement européen, au titre du Programme opérationnel du Fonds européen du développement régional du Fonds social européen (FEDER-FSE) de la Nouvelle-Aquitaine pour 2014-2020 – objectif 4.5 "Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau", sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant (HT)	Financeurs	Montant	%
Prestations de service et acquisition de matériel	162.413 €	Union européenne	97.448 €	60 %
		Bordeaux Métropole	64.965 €	40 %
Total	162.413 €	Total	162.413 €	100 %

Dans le cas où le cofinancement de l'Union européenne serait moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2015-330 du 29 mai 2015 adoptant le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),

VU la délibération n°2016-336 du 27 mai 2016 adoptant les termes de la convention financière cadre relative au PAPI de l'estuaire de Gironde pour les années 2016 à 2022,

VU la convention cadre relative au PAPI de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016 à 2022 signée le 4 juillet 2016.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de solliciter des financements pour mener le programme d'actions de prévention des inondations,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant le financement attendu de l'Union européenne,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement et signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au Budget principal – Chapitre 74, article 74772, fonction 735.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 OCTOBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Kévin SUBRENAT</p>
---	--